2024



FO signe l'accord triennal « Intéressement et Abondements »

FO a consulté l'ensemble de ses structures syndicales à la suite de la négociation sur un projet d'accord d'intéressement triennal 2024-2026 et des abondements correspondants pour décider de la signature ou non de l'accord proposé.

Une large majorité s'est prononcée pour la signature de l'accord triennal « intéressement ». Les raisons principales de ces signatures **FO** sont les suivantes :



Un IMAX moyen à 3 100 €



La revalorisation automatique de l'IMAX de + 2 % en 2025 et en 2026 comme base de départ des futures négociations



Un plancher à 35 000 € (au lieu de 30 000 €) ce qui bénéficiera à deux fois plus de salariés ce qui était une revendication spécifique

de FO

Le résultat de la consultation interne concernant les modalités d'abondement a été plus serré sur :

- L'avenant N°25 au règlement du Plan d'Epargne Groupe
- L'avenant N°6 au règlement du PERCO

Ces derniers résultats ont abouti à la signature de ces deux accords mais force est de constater que cela sera probablement la dernière fois. En effet depuis des années nous avons tous constaté qu'aussi bien les modalités que les montants des abondements sont faméliques. FO s'autorisera dans un futur proche à probablement donner un avertissement à la Direction si elle ne revoit pas sa copie.

FO espère que grâce à sa signature de ces accords (indispensable à leurs validité) les salariés pourront profiter des fruits de leur engagement sans faille au quotidien et des futurs bons résultats de leur entreprise.



